



LA LETTRE

N° 2021-18

QUOI QU'IL EN COÛTE

Derrière cette formule se cache un formidable transfert des richesses vers les plus riches au détriment des plus pauvres en se servant de la Sécurité Sociale.

La Sécu a été créée en 1945 pour permettre à tout un chacun de faire face aux aléas de la vie dus à la maladie, à la famille et à la vieillesse.

Depuis les premières réformes de 1967, toutes celles qui ont suivi ont consisté à réduire cet objectif et à transférer les richesses des plus pauvres au plus riches. Nous vous renvoyons aux différentes « LETTRE » sur la Sécu que vous avez reçues pour comprendre ce processus.

Les annonces récentes du Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale semblent annoncer une nouvelle réforme allant dans le même sens.

Constatant l'ampleur des déficits évalués à 72 millions € qui se sont creusés sous l'effet de la crise sanitaire, cette instance suggère de réfléchir à une meilleure coordination entre retour à l'équilibre et remboursement de la dette sociale.

Dans ces évaluations, cette instance compte les 20 millions € de déficit de l'assurance chômage. Bizarre me direz-vous ? Eh oui. Depuis l'étatisation de la Sécu ; elle sert à tout pour le Pouvoir.

Mais après tout pourquoi pas ? La Sécu pourrait très bien assurer un revenu de remplacement en cas de chômage. Mais alors, il faut lui donner les ressources correspondantes en prenant sur les richesses produites par la Nation. Quand on voit l'ampleur des profits distribués aux actionnaires, c'est possible !

Mais ce n'est pas tout. Dans cette crise sanitaire, c'est la Sécu qui paie toutes les dépenses (vaccins, tests, hospitalisations, soins divers...). Forcément, elle doit faire face à des dépenses anormales.

Mais ces dépenses financent en grande partie des entreprises privées telles que les laboratoires. Ce n'est pas innocent que l'ARS de Bourgogne Franche-Comté ait donné ce marché lucratif des tests à un laboratoire privé de Lons le Saunier en lui fournissant une première machine plutôt qu'au laboratoire de l'Hôpital qui aurait très bien pu effectuer cette tâche en lui en donnant les moyens. Cela aurait donné des ressources intéressantes à l'hôpital qui en a bien besoin. En donnant cette tâche au laboratoire privé, la Sécu paie deux fois puisqu'elle devra compenser les pertes de l'hôpital non compensées par ces ressources nouvelles.

Pour faire face au « quoi qu'il en coûte », le Gouvernement a déjà prolongé de 9 ans le régime de la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) en lui redonnant un nouveau fardeau de 92 milliards €. Le fameux Haut Conseil pour

le Financement de la Protection Sociale suggère d'en rajouter davantage et donc d'étendre encore le régime de la CADES. Les ressources de la CADES ne proviennent que des cotisations CRDS (Contributions à la dette sociale) que vous payez en pourcentage de vos revenus. Bernard ARNAUD peut dormir tranquille sur sa fortune qui pourra encore progresser. Il ne sera pas mis à contribution pour payer une partie du « quoi qu'il en coûte ».

Pensez à votre réadhésion ou à votre adhésion pour cette année 2021.

Nous espérons pouvoir reprendre nos activités pour vous rencontrer.

A bientôt